

DÉPARTEMENT
DES
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 décembre 2023 à 18 heures

Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen.

Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 30

N° 13 – RESSOURCES HUMAINES

**Créations, modifications
et suppressions
d'emplois**

Rapporteur :

Mme Arribas-Olano,
adjointe

Présents :

Jean-François Irigoyen, maire
Pello Etcheverry, 1^{er} adjoint
Patricia Arribas-Olano, 2^{ème} adjoint
Jean-Daniel Badiola, 3^{ème} adjoint
Nathalie Morice, 4^{ème} adjoint
Eric Soreau, 5^{ème} adjoint
Christine Duhart, 6^{ème} adjoint
Guillaume Colas, 7^{ème} adjoint
Laurence Ledesma, 8^{ème} adjoint
Jean-Luc Casteret, 9^{ème} adjoint

Manuel Vaquero, Charlotte Loubet-Latour, Delphine de Torregrosa, Thomas Ruspil, Guillaume Boivin, Serge Peyrelongue, Béatrice Chauffard, Loïc Jouenne, Christine Gonzalo, Pascale Fossecave, Benjamin Marcille, Valérie Othaburu-Fischer, Monique Labattut, Bruno Garraialde, Manuel de Lara, Gaëlle Lapix (*jusqu'à la délibération n°6*), Isabelle Tinaud-Nouvian, Pascal Lafitte, Yvette Debarbieux, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, Hugo Maillos, conseillers municipaux en exercice.

Pouvoirs :

- Sylvie Dargains, conseillère municipale déléguée à Thomas Ruspil, conseiller municipal délégué
- Nicolas Charrier, conseiller municipal à Manuel de Lara, conseiller municipal
- Gaëlle Lapix, conseillère municipale à Isabelle Tinaud-Nouvian, conseillère municipale (*à partir de la délibération n°7*)

Date de la convocation : 01 décembre 2023

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Isabelle Tinaud-Nouvian a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.

N°13 – RESSOURCES HUMAINES

Créations, modifications et suppressions d'emplois

Mme Arribas-Olano, adjointe, expose :

Pour tenir compte de l'évolution des besoins des services, il convient de créer les emplois suivants :

CREATIONS D'EMPLOIS PERMANENTS

- Au 1^{er} janvier 2024, création d'un emploi permanent à temps complet d'agent d'accueil et secrétariat urbanisme sur l'ensemble des grades des cadres d'emplois des adjoints administratifs, des adjoints techniques et des agents de maîtrise, des techniciens et des rédacteurs
- Au 1^{er} janvier 2024, création d'un emploi permanent à temps complet de régisseur son, vidéo-image et technique sur l'ensemble des grades des cadres d'emplois d'adjoint technique d'agent de maîtrise et de technicien territorial

MODIFICATIONS D'EMPLOIS PERMANENTS

Suppression puis création car modification supérieure à 10 % du temps de travail initial

- Au 9 décembre 2023, augmentation du temps de travail d'une heure par semaine de l'emploi permanent à temps non complet d'enseignant artistique (guitare) ouvert au grade d'assistant d'enseignement artistique (5 heures par semaine au lieu de 4 heures)
- Au 9 décembre 2023, augmentation du temps de travail d'une heure par semaine de l'emploi permanent à temps non complet d'enseignant artistique (accordéon) ouvert au grade d'assistant d'enseignement artistique (5h par semaine au lieu de 4 heures)

Avancements de grade :

- Au 9 décembre 2023, l'emploi permanent à temps complet de collaborateur spécialisé logistique et ressource ouvert sur le grade d'agent de maîtrise est désormais ouvert à l'ensemble des grades du cadre d'emplois des agents de maîtrise
- Au 9 décembre 2023, l'emploi permanent à temps complet de collaborateur spécialisé en état civil ouvert sur le grade d'assistant de conservation du patrimoine est désormais ouvert à l'ensemble des grades du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques
- Au 9 décembre 2023, l'emploi permanent à temps complet de responsable du service collection et budget de la médiathèque ouvert au grade d'assistant de conservation principal de 2^{ème} classe est désormais ouvert à l'ensemble des grades du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques

- Au 9 décembre 2023, l'emploi permanent à temps complet d'animateur ouvert au grade d'animateur est désormais ouvert à l'ensemble des grades du cadre d'emplois des animateurs territoriaux
- Au 9 décembre 2023, l'emploi permanent à temps non complet (11h) d'enseignant artistique (clarinette) ouvert au grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe est désormais ouvert à l'ensemble des grades du cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique
- Au 9 décembre 2023, l'emploi permanent à temps complet de chargé de la carrière, du temps de travail et de la paie ouvert au grade de rédacteur est désormais ouvert à l'ensemble des grades du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux
- Au 9 décembre 2023, l'emploi permanent à temps complet de responsable des équipements sportifs ouvert au grade de technicien principal de 2^{ème} classe est désormais ouvert à l'ensemble des grades du cadre d'emplois des techniciens territoriaux
- Au 9 décembre 2023, l'emploi permanent à temps complet de responsable du service espaces verts et environnement ouvert au grade d'ingénieur est désormais ouvert à l'ensemble des grades du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux

CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS

- A compter du 8 janvier 2024 et jusqu'au 26 février 2024 inclus, 5 emplois d'agents recenseur à temps complet, dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activité sur le grade d'adjoint administratif, 1er échelon (IM 361 IB 367)

Les crédits suffisants ont été prévus au budget 2023.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver les créations, suppressions et modifications visés ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « *Finances, administration générale et ressources humaines* » du 29 novembre 2023,
- Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 28 novembre 2023,

- Approuve les créations, modification et suppressions visées ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire,

Jean-François Irigoyen

